

Pour les Elèves de Terminale

## CALENDRIER DES DEMARCHES A EFFECTUER POUR POSER SA CANDIDATURE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS

### Septembre–Décembre

#### Phase d'information

- ☞ rencontres entre les acteurs : élèves, parents, professeurs, conseiller d'orientation, direction de l'établissement
- ☞ consultation individuelle auprès du Conseiller d'Orientation Psychologue
- ☞ recherche des implantations des établissements offrant les formations envisagées
- ☞ recherche d'informations complémentaires auprès des établissements
- ☞ pour les universités : demande des programmes de Licence et des modalités d'éventuelles sélections auprès de la cellule d'information et d'orientation (SCUIO) de chaque université
- ☞ à partir du 2 décembre sur le portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) :
  - \* téléchargement du guide du candidat 2011
  - \* consultation des informations sur les différentes filières d'études et leurs débouchés via le module onisep-postbac

#### Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, deux cas de figure :

\* soit la formation visée fait partie du **portail admission-postbac**, portail unique qui permet de poser sa candidature simultanément dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur :

- \* en I.U.T. Instituts Universitaires de Technologie (préparant aux DUT)
- \* S.T.S. Sections de Techniciens Supérieurs (préparant aux BTS)
- \* dans la plupart des écoles d'ingénieurs à prépa intégrée
- \* en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).
- \* à l'université (licence, filière santé)

\* soit la formation visée relève d'une procédure spécifique, **hors portail admission-postbac** (pour plus d'informations, consulter les établissements eux-mêmes, dès le premier trimestre)

- \* les écoles spécialisées (architecture, beaux-arts, secteur paramédical, secteur social)
- \* certaines écoles d'ingénieurs à prépa intégrée  
[www.grandesecoles-postbac.fr](http://www.grandesecoles-postbac.fr)
- \* des écoles de gestion à prépa intégrée  
[www.concours-access.com](http://www.concours-access.com)  
[www.concours-sesame.net](http://www.concours-sesame.net)  
[www.concours-pass.com](http://www.concours-pass.com)  
[www.concours-team.net](http://www.concours-team.net)
- \* les instituts d'études politiques (I.E.P.)

**Impératif : respecter les dates indiquées**

### Janvier-Février

- ◆ Pour les écoles spécialisées, les Sections de Techniciens Supérieurs (préparant aux BTS), les Instituts Universitaires de Technologie (préparant aux DUT), les écoles de gestion ou d'ingénieurs à "prépa-intégrée", les Instituts d'Etudes Politiques, les filières universitaires sélectives à l'entrée: contacter directement les établissements et s'inscrire le cas échéant sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) (à partir du 20 janvier)
- ◆ Sur le site interactif à utiliser tout au long de la procédure :  
**[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)**  
à partir du 20 janvier

- \* ouverture du dossier électronique personnel
- \* saisie des vœux de formation par ordre de préférence (date limite 20 mars)

☞ Pour les classes préparatoires aux grandes écoles :  
sur le site, dans le dossier électronique personnel

- \* élaboration de la liste des candidatures
- \* impression des fiches de candidature

➤ Pour les universités :

sur le site, dans le dossier électronique personnel

- \* constitution du dossier complémentaire d'orientation active

## **Mars**

☞ Pour les classes préparatoires aux grandes écoles : remise à son lycée des dossiers de candidature pour rédaction des appréciations et envoi

Pièces à fournir pour chaque dossier :

- \* photocopies des trois bulletins trimestriels de la classe de Première (et de Terminale en cas de redoublement).
- \* photocopies des deux bulletins trimestriels de la classe de Terminale
- \* photocopie du relevé des notes obtenues aux épreuves anticipées de fin de Première

- constitution du dossier papier pour les formations qui le demandent

## **Avril- Mai**

▪ Pour les Instituts d'Etudes Politiques, les filières universitaires sélectives à l'entrée, les écoles spécialisées, les Sections de Techniciens Supérieurs (préparant aux BTS), les Instituts Universitaires de Technologie (préparant aux DUT), les écoles de gestion ou d'ingénieurs à "prépa – intégrée" : passation éventuelle d'épreuves de sélection

☞ Pour les classes préparatoires aux grandes écoles :  
sur le site :

- \* classement des vœux par ordre préférentiel

➤ Pour les universités :

- \* examen des vœux par les universités

- classement final de l'ensemble des vœux de formation par ordre de préférence (date limite : 31 mai)

## **Juin**

▪ Pour les filières universitaires sélectives à l'entrée, les écoles spécialisées, les Sections de Techniciens Supérieurs (préparant aux BTS), les Instituts Universitaires de Technologie (préparant aux DUT), les écoles de gestion ou d'ingénieurs à "prépa – intégrée", les Instituts d'Etudes Politiques : obtention des réponses aux candidatures

☞ Pour les classes préparatoires aux grandes écoles :  
sur le site :

- \* réponses aux propositions d'admission
- \* en l'absence de proposition d'admission, recours à la procédure complémentaire sur les places restées vacantes

➤ Pour les universités :

- \* réception d'une proposition de pré-inscription dans une université

## **Juillet**

▪ Pour les universités, les écoles spécialisées, les Sections de Techniciens Supérieurs (préparant aux BTS), les Instituts Universitaires de Technologie (préparant aux DUT), les écoles de gestion ou d'ingénieurs à "prépa – intégrée", les Instituts d'Etudes Politiques : confirmation de l'inscription auprès de l'établissement

☞ Pour les classes préparatoires aux grandes écoles :  
sur le site :

- \* réponses aux propositions d'admission
- \* inscription administrative auprès de l'établissement accepté définitivement